

N° D'ORDRE : 2017-88

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **E X T R A I T**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Excusés : 1
Absents : 0
Qui ont pris part
à la délibération : 28
Date de convocation : 05 Mai 2017.

SEANCE DU 12 MAI 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - MME ROURE Simonne - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne - MME PICHARD Laure (arrivée à 18H54) - MME MATHIVET Séverine - MME LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - MME LEVY Séveryn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. Le Maire - MME DEFAUX Catherine à M. BALLESTER - M. LHOMME BERNARD à MME MONTAGNE - M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno.

Excusé : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

14- CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS - ANNEE 2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, comme chaque année, compte tenu des congés des agents, des nombreuses manifestations et de l'afflux d'une population touristique importante, il s'avère nécessaire de créer des emplois saisonniers afin d'assurer une gestion optimale de la voirie, des espaces verts et des festivités.

Pour l'été 2017, il convient d'arrêter le nombre d'agents saisonniers à **24** étant précisé que la rémunération afférente à ces emplois sera établie comme suit :

Adjoint technique (personnels techniques), 1er échelon - IB de 347 à 407.
Adjoint administratif (personnels administratifs), 1er échelon -

IB de 347 à 407.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la nécessité de créer des emplois saisonniers compte tenu de l'afflux touristique attendu ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- La création de 24 postes d'emplois saisonniers ;
- de dire que la dépense afférente est prévue au budget primitif.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 Mai 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT